

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE
du 1^{er} trimestre 2019-2020

Nom de l'école	École primaire Raymond Fontaine 74160 ARCHAMPS
Adresse de l'école	57 route de Blécheins 74160 ARCHAMPS
Date du Conseil : 05 /11/ 2019	
Horaire début : 18h00	Horaire fin : 20h00

Participants		
Éducation Nationale	Parents	Mairie
Mme Reine Mmes Delay, Servia, Chiavenuto, Truchet, Kallal, Chappaz, Kasparian, Zatarra, Gyselinck, Widling	Mme Hannecart Parra, Mme Perrière, Mr Marty Mme Bonvin, , Mme Ben Othman, Mr Benbrahim El Andaloussi, Mme Desage, Mme Wagner Rousset	Mr le Maire Xavier PIN Mme Domenjoud Mme Chopard Mme Arnal Responsable périscolaire
		Autres

Absents / Excusés		
Éducation Nationale	Parents	Mairie
Mme Bassaget IEN Mme Marini	Mme Dupret, Mme Regal, Mme Martin, Mme Chlih Herquel, mme Guilbaud	Mesdames les ATSEM

Ordre du jour
1- Présentation de l'école : effectifs, nouveaux enseignants 2- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves 3- Vote du règlement intérieur et PPMS 4- information sur les budgets de fonctionnement Mairie, OCCE, USEP, SOU des écoles 5- Présentation des projets pour l'année 2019-2020 6- Équipement de l'école et remerciements à la mairie 7- Questions des parents élus

Compte -rendu

Présentation de l'école :

225 élèves répartis en 9 classes

93 en maternelle et 132 en élémentaire

12 enseignantes

10 employés communaux (périscolaire, restauration et entretien)

Toutes les enseignantes travaillent à temps complet sauf Madame Zatarra à 75 % qui est complétée par Mme Windling les vendredis et Mme Truchet à 50 % complétée par Mme Gyselynck les jeudis et vendredis.

Mme Reine est déchargée de classe à 33 % pour la direction et complétée le vendredi et un jeudi sur 3 par Mme Marini.

Mme Chiavenuto titulaire remplaçante effectue le remplacement de Mme Regad qui est en arrêt maladie longue durée. Elle sera sur le poste toute l'année si Mme Regad ne reprend pas.

Toutes les classes de Maternelle bénéficient d'une Atsem.

2 classes de PS /MS à 26 élèves

1 classe de MS /GS à 26 élèves

1 classe de GS/CE1 à 23 élèves

1 classe de CP à 24 élèves

1 classe de CE1/CE2 à 23 élèves

1 classe de CE2 à 24 élèves

2 classes de CM1/CM2 à 26 et 27 élèves

Le choix de répartition en double niveaux est un choix de nécessité pour avoir des classes moins chargées. Nous avons privilégié le simple niveau si cela était possible pour avoir un effectif de 25 élèves ou moins en cycle 2.

Mesdames Cathy Montel, Marie Bal, Christelle Bussat et Sabrina Guichon, les ATSEM effectuent une rotation sur l'année par période sur les quatre classes de maternelle.

Les postes de RASED étant déficitaires sur notre circonscription et notre école n'étant pas prioritaire, l'enseignante RASED n'interviendra pas cette année à l'école.

Aucune psychologue scolaire n'a été nommée cette année pour notre secteur.

Une AVS est déficiente pour 2 élèves sur toute la semaine depuis la rentrée.

L'aide aux élèves en difficulté est mise en œuvre dans chaque classe par les enseignantes.

Cette année, les axes prioritaires de travail sont à la demande du ministère : le langage et les mathématiques. La priorité a donc été mise sur la lecture et la numération pour les Activités Pédagogiques Complémentaires des périodes 1 et 2. Le choix des élèves bénéficiaires s'est basé sur les évaluations diagnostiques de début d'année faites dans chaque cycle élémentaire (2 et 3) et celle de fin de cycle 1 pour l'entrée en CP.

Pour chaque élève, un bilan des besoins est fait par l'enseignante à chaque période. Et si ce sont des difficultés ponctuelles, une participation aux APC est proposée. Les APC ont lieu le mardi et vendredi de 12h50 à 13h30. Il y a aussi un groupe le mardi soir de 16h30 à 17h15. Les choix des notions travaillées sont faits en fonction des besoins et les élèves sont répartis par groupe de besoins.

Pour des difficultés persistantes, un PPRE ou un PAP est mis en place et des aménagements pédagogiques sont proposés et présentés aux parents lors de rendez-vous avec l'enseignant ou lors d'une équipe pédagogique.

Sur le temps d'accueil de 13h35 à 13h45, les élèves sont répartis dans les deux cours, car ils étaient trop nombreux dans la cour élémentaire. Cette organisation permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions de sécurité. Cela implique que toutes les enseignantes sont de surveillance à ce moment de la journée.

Les autres temps de récréation sont échelonnés par cycle.

Résultat des élections :

La majorité des votes a été faite par correspondance.
Le taux de participation a été de 67 %.

La directrice remercie les parents qui s'investissent dans la vie de l'école.

Règlement intérieur :

Modification proposée cette année : ouverture de 15h15 à 15h20 pour les Petites sections bénéficiant d'un aménagement pour le temps de sieste à la maison.

Le règlement est voté à l'unanimité. Voir document ci-joint.

Sécurité

Un exercice incendie a déjà été fait et sera réitéré au cours de l'année pour entraînement.

Un exercice PPMS intrusion a eu lieu sur demande de la DASEN. Il s'est bien déroulé mais a permis de confirmer que le système d'alerte par Talkie-walkie n'est pas adapté comme l'avaient déjà indiqué les exercices précédents. Il faut trouver une autre solution.

Informations sur les différents budgets :

Une dotation de 50 euros par élève est donnée chaque année par la mairie. L'équipe enseignante en remercie la mairie. Cela permet d'acheter les fournitures scolaires : cahiers, manuels, papier et tout le consommable.

La mairie prend à sa charge tous les transports en car pour les sorties durant l'année scolaire.

Pour les sorties et les coûts liés à des projets nécessitant un intervenant extérieur, l'école bénéficie de deux autres budgets :

- la coopérative scolaire « les petites souris » avec une participation libre des parents
- le Sou des écoles qui organise tout au long de l'année des événements pour pouvoir financer les projets de l'école.

L'équipe enseignante remercie les parents pour leurs dons à la coopérative et les membres du SOU pour leur investissement dans les actions qui permettent de récolter des fonds.

Bilan de la coopérative OCCE :

Elle ne peut financer que des projet coopératifs de classe ou d'école. Il faut savoir que tout ne passe pas par le compte des « petites souris ». La mairie et le sou des écoles paient des factures directement (notamment le ski et les sorties au musée, théâtre et intervenants).

Au 1^{er} septembre 2019, il y avait 1118 € sur le compte des petites souris.

Entrées		Sorties		Bénéfices
Photos	3562.11	Photos	2320.95	1241.16
Participation libre des familles OCCE	2655	Adhésion OCCE + USEP + Ecole et Cinéma	595.35 + 828 +72	
Marché de Noël	1014.00			
		Achats divers	1800	
		Projet Conte	3000.00	
		Cinema	1632.50	
		Journal	936.00	
		Animaj	334.00	
Total	7231.11	Total	11518.80	

Pour l'année 2019/2020, il a été décidé que :

Répartition du budget du SOU : environ 1200 € par classe (abonnements ou achats de livres pour les projets, sorties , intervenants)

Budget coopérative par classe : 100€

Une dotation supplémentaire est donnée chaque année par la mairie et le SOU pour financer la classe ski de fond pour les Cycles 3.

Présentation des projets 2019/20 :

Tous les projets d'école et de classe mettent œuvre les différents axes du projet d'école rédigé pour trois ans (fin en 2021) et qui définit les objectifs de travail propre à l'établissement dans le cadre des programmes de l'éducation nationale et de l'acquisition par tous les élèves du socle commun de compétences. Il s'appuie sur la réalité des besoins et la spécificité du terrain.

Cycle 1 : Maternelle (dès 3 ans depuis la rentrée 2019)

Cycle 2 : CP, CE1,CE2

Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème

Les projets :

Communs aux trois cycles

Le journal de l'école :

Parution : 3 fois dans l'année. Articles rédigés par les élèves. Impression par Imprimerie Villières à Neydens.

Coût 360 euros par parution (= 1 exemplaire par famille financé par la coopérative scolaire).

1^{er} numéro à paraître avant les vacances de Noël.

USEP :

Participer à des rencontres sportives, prêt de matériel.

Affiliation 66 euros payés par la coopérative scolaire les petites souris. Puis 6 € par licence enfant et 13,50€ par licence adulte à déterminer selon besoin au cours de l'année.

Jeux coopératifs avec toiles de parachute :

Formation gratuite proposée par l'organisme OCCE. Proposition d'activités avec cet outil pour favoriser la coopération entre élèves.

Arteppes : expositions la MJC MIKADO à Annecy. Toutes les classes d'élémentaire y participent. Parcours culturel commun de l'année.

Visite de 3 expositions pour chaque classe sur l'année (peintures, sculptures, installations, photographies). Lors de chaque visite, les élèves bénéficient d'un atelier en lien avec l'exposition animé par les médiateurs de l'Arteppes.

Budget = 1440 euros par le SOU + cars par la mairie (230 euros pour 2 classes)

Projets par cycles ou classes :

Cycle 1

Semaine du goût : pour tous les élèves de Maternelle. Un grand remerciement aux parents qui ont participé à ce projet et ont apporté des multiples spécialités culinaires.

Spectacle de Noël : Lundi 16 décembre, spectacle de Noël « Pas de panique mère Noël » à l'écomusée de Viuz-en-Sallaz et participation à des ateliers en lien avec le spectacle. Le projet est financé par le SOU.

Lecture d'histoires aux plus jeunes par les élèves de CM1-CM2 tout au long de l'année.

Ateliers Kimochi et émotions: une intervenante va venir travailler sur l'expression des émotions à travers des peluches dans les classes de Mmes Delay, Servia, Chiavenuto

Cette année pas de participation au dispositif « Ecole et cinéma » pour des raisons budgétaires et pour respecter les priorités pédagogiques.

Cycle 2

Natation : 8 séances tous les mardis et jeudis matins à partir d'avril pour les élèves de cycle 2. Merci par avance aux parents pour les inscriptions pour l'encadrement de ces sorties. Cela permettra d'organiser facilement des rotations.

Atelier Cirque : A partir du mois d'avril, un intervenant viendra pour travailler cette discipline sportive et artistique. Préparation d'un spectacle de fin d'année.

Cycle 3

Ski de fond pour les deux classes de CM1-CM2 : 3 jours aux Brasses (14, 16 et 20 janvier 2020) et 1 jour à la Croisette. Le budget total s'élève à 3454 euros. Le Sou finance 1000 euros de ce projet, le reste est pris en charge par la mairie. La confirmation de ce projet dépendra du nombre de parents agréés accompagnateurs qui sont pour le moment trop peu nombreux.

Travail pluridisciplinaire sur la mythologie: littérature, arts plastiques, éducation civique et morale et musique. Préparation d'un spectacle chanté en fin d'année sur le thème. Ce thème sera également illustré par une sortie scolaire à Lyon en avril avec une visite au musée des Beaux arts de Lyon et un spectacle de marionnettes intitulé « Hermès, le dieu espiègle ». Le budget de ce projet est de 695 euros pour le bus, de 265 euros pour le spectacle et de 90 euros pour la visite du musée.

Fête de l'école : Elle aura lieu samedi 20 juin dès le matin. Présentation de spectacles par les classes le matin dans la salle des fêtes, puis repas et animations organisés par le Sou des écoles l'après-midi.

Équipement de l'école :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'achat de 16 chaises supplémentaires de taille GS/CP, de trois vidéoprojecteurs, de trois liseuses ainsi que de trois ampoules de rechange pour les vidéoprojecteurs. Par ailleurs, nous remercions la mairie pour l'installation d'un filtre anti UV sur la grande baie vitrée suite à l'épisode caniculaire.

Propositions et Questions des parents :

Demande des parents d'installer une poubelle devant l'école : une poubelle à anneaux et sacs transparents sera installée en même temps que celles pour le parc à la fin des travaux.

Périscolaire :

Une personne supplémentaire Mireille Wetshi Ilolaka a été recrutée récemment pour renforcer l'équipe d'encadrement de la pause méridienne. Les ateliers type « débat philo » pourront donc reprendre avec Angélique Arnal .

Un intervenant propose un atelier autour du jeu d'échecs le jeudi midi. Il accueille un maximum de 12 enfants dont maximum 6 débutants.

Mme Arnal fait remonter l'augmentation importante de la fréquentation de la cantine en particulier chez les élèves de maternelle et les problèmes d'organisation qui en découlent.

Choix de la date du prochain conseil d'école : mardi 4 février 18h00

le secrétaire de séance

Christelle Kasparian

La directrice

Géraldine Reins